

RÉFORME TERRITORIALE Jean-Pierre Sueur conclut après 60 heures de séance publique

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, a participé à la totalité des 60 heures de débat sur le projet de loi sur la réforme territoriale, intervenant sur pratiquement tous les articles. À la fin du débat, il a souligné que le Sénat avait permis, sur de nombreux sujets, le « *maintien des libertés locales* » (notamment pour la création de communes nouvelles, l'achèvement de l'intercommunalité, la fusion de communautés, de départements ou de régions, la création des métropoles). Il a considéré que, malgré cela, le texte restait « *confus, tordu, dangereux* ».

« Il est confus (...), veut-on réduire considérablement le nombre des communes ? Qu'on nous le dise ! Veut-on supprimer les départements ? Veut-on affaiblir les régions ? Qu'on l'affirme !

« (...) Ce texte est tordu. À chaque fois que nous avons voulu évoquer les compétences, on nous a dit que ce n'était pas le moment. Comment peut-on parler des structures sans parler du contenu et des objectifs ? (...)

« Enfin, ce texte est dangereux. La création du conseiller territorial - que personne ne demandait - induit une conception "cantonaliste" de la région, alors qu'il faut des régions fortes avec des compétences fortes. »